Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202665-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 28 mai 2026*

Référence : 202665

Objet : **Modalités de vote concernant la désignation des élus**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 28

Présents : 25
Procurations : 3

Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline, KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, MEVELLEC Laurence, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile, CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle
Pouvoirs : **Stéphane Le Ravalec** à Céline Olivier, **Pascale Gillard** à Nicole Naour, **Mathys Ezano** à Damien Baudet

En application de l'article L.2121-21, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 28 voix pour,

- **Renonce au scrutin secret et donc vote par scrutin public (main levée) la désignation des délégués titulaires et suppléants au sein des structures suivantes :**
  - **Commission d'Appel d'Offres (CAO),**
  - **Collège Kerbellec.**

A Quéven, le 28 mai 2026

Damien Baudet, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven
Notifiée le :	

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260528-DEL202665-DE